



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radio

Question écrite n° 4319

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur les revendications du personnel de Radio France outre-mer. Celles-ci concernent, notamment : la confection des journaux nationaux et internationaux dans les stations d'outre-mer, la diffusion des journaux televises d'Antenne 2 sur le second canal, une budgetisation pour la production locale et la suppression des disparites salariales dans l'ensemble du service public de radio et television. Il lui demande sa position sur ces quatre points et les mesures qu'elle envisage de prendre afin de doter cette chaine des moyens susceptibles de favoriser une amelioration de ses programmes et de l'information.

Texte de la réponse

Reponse. - L'avenir de la societe de radiodiffusion et de television pour l'outre-mer sera traite dans le cadre de la vaste reflexion que le Gouvernement vient d'engager avec l'ensemble des parties concernees sur les missions du secteur public de l'audiovisuel. RFO y fera l'objet d'une etude approfondie, prenant en compte le contexte particulier propre aux departements et territoires d'outre-mer. Le Gouvernement est parfaitement conscient de la necessite pour RFO d'une meilleure prise en compte des differents aspects de la vie locale et d'un developpement de la production decentralisee dans les differentes stations. Cette evolution devra avant tout s'effectuer par des mesures de redeploiement interne des moyens existants au sein de la societe. Le budget definitif detaille de RFO ne sera etabli qu'au vu des resultats de la concertation evoquee ci-dessus. Cependant les credits accordes a la societe dans le cadre du budget 1989 du secteur public de l'audiovisuel prevoient d'ores et deja un effort important et notamment une augmentation de 8,2 p 100 des credits de fonctionnement, la creation d'une equipe de reportage et d'une equipe de production supplementaires en Nouvelle-Caledonie, soit dix postes dont huit creations d'emplois. Un effort de formation important accompagne cet engagement budgetaire. Enfin le respect du pluralisme d'expression dans les programmes et en particulier dans les emissions d'information politique est un point fondamental auquel doit veiller, conformement a la loi, l'instance de regulation de la communication audiovisuelle.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4319

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2959